



Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse

Consultation publique du 23 août 2021
Résumé de rencontre

*Écrit par Anne Gauvin Forest, conseillère en gestion des matières résiduelles
Révision par Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles
31 août 2021*

Présences :

Participant.e.s à la consultation		
Martin Carrier	Steve Ouellet	Ghislain Harvey
Julien Sirois	Madeleine Plante	Alain Sirois
Josée Heppell	Kathy Verreault	Colombe Harvey
Claude Gagnon	Marie Element	Diane Pelletier
Monique Turcotte	Ginette Plante	Jean-Luc St-Amand
André Gagné	Milène Bélanger	Gilles Laflamme
Chantale Lavoie	Annie Lévesque	Marcel Belzile

Régie intermunicipale de traitement des MRC de La Matapédia et de La Mitis		
Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney et président de la Régie	RITMR Matapédia-Mitis
Vincent Dufour	Coordonnateur en gestion des matières résiduelles	RITMR Matapédia-Mitis
Anne Gauvin Forest	Conseillère en gestion des matières résiduelles	RITMR Matapédia-Mitis
Jean-François Aubin	M.A. Analyse des politiques	SNC-Lavallin
Maxime Moisan	Ingénieur, MASc.	GBi

La rencontre a débuté à 19h03 au Centre municipal de Saint-Moïse.

1. Présentation du projet et de l'Étude d'impact sur l'environnement

Le projet de Multiplateforme Matapédia-Mitis vise l'implantation d'une multiplateforme couvrant trois volets (plateforme de compostage, lieu d'enfouissement technique (LET) et écocentre). Sa localisation serait dans la Municipalité de Saint-Moïse dans La Matapédia. Le projet s'appuie sur les trois dimensions du développement durable (acceptabilité sociale, préservation de l'environnement et réduction des coûts) et est réalisé en partenariat entre la

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis ainsi que ces MRC. La mise en opération du projet est prévue pour 2023-2024.

Les objectifs du projet sont :

- Réduire les coûts de traitement des matières organiques et des déchets;
- Permettre le retour du compost aux citoyens qui participent au bac brun;
- Viser la réduction des déchets enfouies autant que possible;
- Obtenir une prévisibilité à court-moyen-long terme de notre gestion des matières résiduelles;
- Être à la fine pointe de la technologie pour un traitement écologique des matières résiduelles à petite échelle;
- Offrir un service de proximité pour la gestion des matières compostables et des déchets, limitant ainsi les gaz à effet de serre générés en réduisant de 85 000 km le transport de ces matières;
- Avoir une autonomie locale du traitement de nos matières dans un but de développer des projets d'économie circulaire;
- Créer des emplois locaux.

La Régie a débuté le 30 septembre 2020 les démarches de l'Étude d'Impact sur l'Environnement. Ces démarches visent surtout le lieu d'enfouissement technique, car c'est la partie la plus réglementé du projet de la Multiplateforme de gestion des matières résiduelles. Par contre, l'étude comprendra l'ensemble du projet, plateforme de compostage et écocentre inclus, afin de s'assurer de couvrir l'ensemble des impacts potentiels du projet dans son milieu d'accueil.

Il est à noter que dans ce contexte, le projet peut sembler déjà tout établi, mais il est encore possible de le modifier. C'est simplement que pour avancer, il faut déposer une Étude d'impact sur l'environnement et celle-ci demande de présenter le projet très en détails.

Cette étude est le point de départ du projet et non le point d'arrivée. Elle sert à qualifier les impacts (à tous les niveaux et étapes du projet). Lors de la conception du projet, dès qu'il y a des impacts, l'Étude doit aussi donner des recommandations sur comment réduire ces impacts, sous forme de mesures d'atténuation ou de compensation des impacts.

La présente consultation publique s'inscrit dans cette étude afin de recueillir les questions et commentaires des citoyen.ne.s et organismes touchés par le projet et ainsi, en améliorer la teneur.

2. Questions posées lors de la rencontre

Questions / Commentaires	Réponses du promoteur
« Est-ce que le chemin Otis sera asphalté? En ce moment, s'il y a 3 ou 4 camions qui passent, il se crée de grosses roulières. De plus, en ce moment, l'entrée est serrée et le chemin est quand même déjà risqué »	C'est sûr que cet aspect sera traité dans l'Étude. Cette inquiétude est aussi partagée par le promoteur du projet. Par contre, il n'y a pas de réponse en ce moment à ce sujet.
« Est-ce que la dépréciation de la valeur des maisons à Saint-Moïse et des lieux touristiques (sentiers de quatre-roues, etc.) sera évaluée? »	Oui, c'est également un aspect qui est inclus dans l'Étude. C'est une évaluation qui inclut plusieurs composantes et il faut regarder des cas comparables. Il faut regarder avec précautions puisque ce n'est jamais exactement la même situation dans chacun des projets.

Questions / Commentaires	Réponses du promoteur
<p>« Est-ce que le promoteur pourrait faire preuve de plus de transparence dans les démarches ? Par exemple, le barrage de castor. Lors de la présentation du projet, il y avait un barrage de castor, mais maintenant il n'y a plus rien. Pourquoi nous faire croire que le barrage était encore là? Plusieurs personnes sont allées sur le site pour voir et ont observé qu'il n'y avait plus de barrage. »</p>	<p>En effet, il semble y avoir eu une erreur entre l'information présentée et l'information réelle à ce sujet. Le barrage de castor qui empiétait sur la route préexistante avait effectivement été retiré en novembre 2020 alors que la présentation de février 2021 en faisait mention lors de la présentation de la cartographie du site.</p> <p>Le promoteur s'excuse de cette confusion à ce sujet et fera attention à l'avenir pour le l'information soit le plus juste possible au moment où elle est émise. Un comité de suivi de projet sera également mis sur pied afin d'assurer la transparence du développement du projet.</p>
<p>« Pour les coûts d'entretien du chemin sur 35 ans (et peut-être plus, selon la durée de vie du LET), est-ce que ces frais seront seulement aux coûts de Saint-Moïse? Est-ce que c'est possible de prévoir les coûts de l'entretien et de prévoir à qui reviendra de payer ces frais? »</p>	<p>Le but est que les citoyens de St-Moïse ne soient pas pénalisés par le projet, au contraire. Ce point sera abordé avec la Municipalité de Saint-Moïse pour trouver une entente.</p>

Questions / Commentaires	Réponses du promoteur
<p>« Par exemple, s'il y a des pluies pendant 40 jours, des débordements et donc, des coûts de gestion de cette « catastrophe naturelle », à qui reviennent les frais et est-ce qu'il y a des protocoles de prévu pour anticiper ou surveiller ce genre de situation (par exemple, au 10^e jour de pluie)? »</p>	<p>Les coûts reviennent au promoteur, soit à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis. À titre d'exemple, si une usine qui viendrait s'installer, c'est elle qui serait responsable des coûts engendrés par une catastrophe dans l'usine.</p> <p>Concernant le plan d'urgence et l'anticipation des catastrophes, oui il va y en avoir. Il s'agit même d'une obligation prévue par la loi. Les plans d'urgence et de surveillance comportent une partie de suivi technologique (Ex. : des mesures terrains captées par des sondes et envoyées dans une application au gestionnaire du site qui fait une alerte en cas de dépassement de certains critères) et une partie par les employés.</p>

« En février dernier, dans le journal l'Écho du sommet, les inconvénients du projet ont été présentés à la demande des citoyens puisqu'ils n'avaient pas été nommés dans la présentation initiale du projet. Des questions sont survenues en lien avec ceux-ci :

- Inquiétudes face aux insectes porteurs de maladie, aux vermines, aux goélands, aux rats, à l'éparpillement des matières, aux ours, etc. Les enfants pourront-ils jouer proche? Vais-je empêcher mes enfants de jouer par peur des bêtes? Vais-je mettre des grandes clôtures, briser ma vue et la vue des paysages? Comment pouvez-vous nous rassurer par rapport à cela?**
- Pour les rejets dans la rivière Tartigou qui se déverse à Baie-des-Sables, est-ce qu'il y a un plan B s'il y a trop de contaminants dans les eaux de rejets?**
- Est-ce que vous pouvez nous rassurer que nous ne passerons pas par-dessus un processus? Que même le Ministère de l'environnement peut passer par-dessus parfois.**

Toutes ces préoccupations nommées seront dans l'Étude d'impact sur l'environnement et les réponses également. Ce sont des enjeux importants, autant pour les citoyens que pour le promoteur. Il y a des choses qui dépassent les obligations de l'Étude et qui seront traitées en mesures. Par ailleurs, en vertu de la loi, l'Étude sera publique ainsi que la partie questions & réponses avec le ministère. Ensuite cet hiver, il y aura des audiences publiques du BAPE. Le promoteur a la responsabilité de donner des réponses.

De plus, de par la réglementation en vigueur, il doit y avoir la formation d'un comité de vigilance qui sera composé entre autre de citoyens et de la Municipalité. Ce comité pourra dire, à tout moment, même si ça fait plusieurs années que le projet est en fonction, si quelque chose ne convient plus et demander une prise d'actions de la part de la Régie pour changer la problématique.

Le comité de vigilance sera actif lors de la mise en opération du site. La Régie créera dès septembre un comité de suivi du projet afin d'assurer la transparence dans le processus jusqu'à l'ouverture du site. Les gens intéressés peuvent donner leur nom suite à la consultation.

Questions / Commentaires	Réponses du promoteur
<p>« Dans les autres LET sur lesquels la firme travaille, quelle est la distance moyenne entre le site et les gens? »</p>	<p>Dans ce projet, la distance entre le site et les maisons sont très loin comparativement aux autres LET, soit plus de 1 kilomètre.</p> <p>À titre comparatif d'un LET à proximité, à Rimouski des maisons sont situées à environ 500 mètres du lieu d'enfouissement.</p>
<p>« Lors de l'étude, est-ce que les odeurs seront couvertes? »</p>	<p>Oui, cela fait partie de l'Étude d'impact sur l'environnement.</p>
<p>« Au sujet des ballots de déchets enterrés, est-il possible d'arranger l'environnement au fur et à mesure (par exemple, de reboiser au fur et à mesure). Après la fermeture, comment sont gérer les frais pour la gestion du site? Allons-nous mettre des efforts pour « l'arranger » le site après sa fermeture? »</p>	<p>À noter qu'au Québec, il n'y a pas d'exemple de fermeture de LET car la réglementation sur les LET date de 2008.</p> <p>Les coûts de gestion post-fermeture sont effectivement prévus sous forme d'une fiducie environnementale qui est renouvelée aux 5 ans afin de s'assurer que nous avons les fonds nécessaires pour les 30 années suivant la fermeture du site. L'argent de cette fiducie s'accumule sur chaque tonne enfouie.</p> <p>Oui, nous pouvons regarder des avenues pour l'utilisation du site après sa fermeture. La forêt n'est pas le plus souhaitable car il y a quand même une limite de profondeur pour les racines à cause de la membrane qui ferme étanchement le site. Nous pouvons nous approprier le site, en faire un parc etc. Il faut quand même garder un confinement des</p>

Questions / Commentaires	Réponses du promoteur
	matières (faire attention à la sorte d'arbres), mais nous pourrions être innovants par exemple avec des plantes nourricières.
<p>« Pourquoi ne pas prendre des terres du gouvernement qui ne font rien et qui sont plus loin, pourquoi prendre ce site « près » des maisons? »</p>	<p>Il ne faut pas que le site soit trop loin non plus : plus le site est éloigné, plus le transport des matières entraîne de GES, plus les camions s'usent rapidement et plus les camions devront passer dans plusieurs rues ou chemins.</p> <p>De plus, si le site est loin, moins les bonnes pratiques sont favorisées puisque le site de compost et l'écocentre seraient moins accessibles pour les citoyens.</p>
<p>« Si le projet à St-Moïse, peu importe la raison, ne fonctionne pas, est-ce qu'il y a un autre site potentiel? »</p>	<p>Non, car pour déposer une Étude d'impact sur l'environnement, il faut que le projet soit le plus précis possible. Cependant, si en cours de route, ce site ne correspond pas pour une raison quelconque, il est encore possible de changer.</p>
<p>« Qu'est-ce que le projet apporte à St-Moïse? »</p>	<p>Il y aura certainement une forme de compensation pour la Municipalité de Saint-Moïse. Ce n'est pas négocié encore mais c'est dans les démarches à faire. C'était par ailleurs dans la résolution que la Municipalité de Saint-Moïse avait adopté pour autoriser les démarches de l'ÉIE, de négocier une entente</p>

Questions / Commentaires	Réponses du promoteur
	<p>si le projet devait se faire sur le territoire de la municipalité.</p> <p>Comme toutes les municipalités locales des MRC de La Mitis et de La Matapédia, le projet diminue grandement les frais de transport des matières et ce sera d'autant plus vrai pour la municipalité hôte.</p> <p>De plus, c'est 3 à 6 emplois qui sont prévus d'être créés avec le projet.</p>
<p>« Est-ce qu'il est prévu de faire un sondage postal aux citoyens de St-Moïse? C'était quelque chose qui avait été discuté par le passé. »</p>	<p>Le sondage avait été discuté majoritairement pour avoir l'opinion des citoyens dans l'éventualité où les consultations publiques n'auraient pas pu être possibles. Si les citoyens voulaient donner leur opinion ou poser des questions, diverses options ont finalement été mises à disposition.</p> <p>Un résumé de la consultation publique sera publié sur le site internet de la Multiplateforme (ecoregie.ca/multiplateforme), dans le bulletin municipal et à évaluer par d'autres moyens de communication. Concernant une publication dans les journaux régionaux, ça pourrait être les faits saillants pour inciter les gens à aller sur le site internet mais l'intégral dans le bulletin municipal et le site internet.</p> <p>À cette étape-ci des démarches, si quelqu'un voulait donner son opinion ou poser des</p>

Questions / Commentaires	Réponses du promoteur
	<p>questions, il y avait la consultation publique et en cas d'empêchement, il est toujours possible avec la Ligne-info mise en place par courriel au matresi@mrcmatapedia.qc.ca ou par téléphone au 418 629-2053, poste 1138.</p>
<p>« Quelles sont les prochaines étapes? »</p>	<p>Cet automne sera déposé l'Étude d'impact sur l'environnement. Suite à cela, le gouvernement pose des questions, nous y répondons, s'il y d'autres questions, il nous les envoie et nous y répondons, etc. jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de questions. Un rappel que le tout sera disponible publiquement. Ensuite, c'est les audiences publiques du BAPE cet hiver. Ce n'est pas nous qui décidons si ces consultations seront faites en vrai ou en virtuel. La décision reviendra au commissaire du BAPE.</p>
<p>« Pour la jonction du rang 1 et du chemin Otis, qu'est-ce qui est prévu? »</p>	<p>Cela fait partie de l'Étude et des préoccupations du promoteur, déjà. C'est une compétence de génie civil, alors ce sont dans les codes qui prévaudront. Est-ce que ce sera un élargissement? Du déboisement? Des garde-de-fou? Un adoucissement des pentes? La réponse sera plus claire dans les demandes de certificat d'autorisation en 2022. À noter que même la vitesse sur le chemin Otis et le rang 1 sera regardée.</p>

Questions / Commentaires	Réponses du promoteur
<p>« Si les camions arrivent de La Rédemption par les rangs, ça va peut-être être problématique. La signalisation est présente mais elle n'est pas respectée. Il y a des passes de vache et les sols ne sont pas faits pour avoir plusieurs camions. »</p>	<p>La collecte est une responsabilité des municipalités locales dans La Matapédia et La Mitis (Exemple : La Municipalité de Saint-Moïse) alors que le traitement des matières résiduelles est une compétence des MRC qui ont mandaté la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles à cet effet.</p> <p>Le promoteur, soit la Régie, n'a donc pas le pouvoir de légiféré sur les routes empruntées par les camions de collecte. Par contre, la préoccupation est bien comprise. Un travail sera fait avec les municipalités de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc afin de voir la possibilité d'inclure dans leurs devis de collecte qu'à l'exception des collectes locales, les camions de collecte devront passer par la route 132 et le chemin Otis afin d'accéder au site.</p>
<p>Les autres citoyens ne semblaient pas tous au courant pour la consultation publique de ce soir. Il semble y avoir un bas taux de participation citoyenne et une grande déception que personne du conseil municipal n'est présent. (regroupement de commentaires)</p>	<p>Le promoteur a fait des communiqués dans les médias locaux, dans le bulletin municipal, invitation aux citoyens, à la municipalité, sur Facebook et de la publicité dans les journaux régionaux. Le taux de participation est ce qu'il est, mais la participation des gens présents est fortement appréciée pour que le projet soit le meilleur possible pour chacun des parties.</p>

3. Autres commentaires donnés lors de la rencontre :

- Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia, mentionne qu'elle pense que c'est un beau projet qui a le potentiel d'être un projet collectif.
- Il y a une inquiétude face à leur belle région du bonheur. Saint-Moïse est un paradis terrestre.
- On doit s'assurer de respecter les générations futures.
- Des citoyens vont monter un document pour donner à la municipalité.
- Gilles Laflamme, maire de Padoue, mentionne qu'il est content car dans le temps du dépotoir à Padoue, ce que nous discutons et réfléchissons maintenant, eux, ils devaient le faire au fur et à mesure. C'est une belle opportunité de pouvoir discuter de tout ça avant le projet.

Pour plus d'informations, des questions, commentaires ou suggestions sur le projet ou sur la gestion des matières résiduelles dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis, voici nos coordonnées :

Site web : www.ecoregie.ca	
Facebook : @RITMRMatapediaMitis	
MRC de La Matapédia	MRC de La Mitis
Tél. : 418 629-2053 poste 1138	Tél. : 418-775-8445 poste 1138
Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca	Courriel : matresi@mitis.qc.ca
Télécopieur : 418 629-3195	Télécopieur : 418 775-9303